

**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE
AU PUBLIC UNIQUEMENT LES**

▷ LUNDIS : de 17 H à 19H

▷ VENDREDIS : de 18 H A 19 H

Site : www.bebing.fr

**EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2017**

Sous la présidence de :

Mme Marie-Paule BAZIN, Maire

Membres présents :

Messieurs : Didier DEVIN, Marc DEGRELLE, Patrice GUIBON, Bernard JACQUES, Hubert LEONARD, Daniel MAZERANG, Michel SOUFFLET,

Mesdames : Georgette SAINTEFF, Danièle OSWALD

♦ **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2016**

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé par le percepteur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

♦ **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF M49 ASSAINISSEMENT 2016**

Le Conseil Municipal vote et arrête les résultats suivants :

Résultat d'exécution 2016

Fonctionnement : + 5 799,80

Investissement : -19 542,39

Résultat de clôture 2016

Déficit de Fonctionnement : 21,45

Excédent d'Investissement : 116 180,27

♦ **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION M14 COMMUNE 2016**

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé par le percepteur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

♦ **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF M14 COMMUNE 2016**

Le Conseil Municipal vote et arrête les résultats suivants :

Résultat d'exécution 2016

Fonctionnement : + 26 352,85

Investissement : + 5 825,22

Résultat de clôture 2016

Excédent de Fonctionnement : 157 021,82

Déficit d'Investissement : 2 424,21

♦ **AFFECTATION DU RESULTAT M14 2016**

Après avoir entendu le Compte Administratif 2016, le Conseil Municipal constate l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement, ainsi que les Restes à Réaliser Dépenses de 3 000. Décide d'affecter la somme de 5 424,21 aux Réserves (1068) et reporter aux crédits 002 la somme de 151 576,16, somme incluant le résultat de clôture Fonctionnement « Assainissement » de - 21, 45.

♦ VOTE DU BUDGET PRIMITIF M14 2017

Après exposé du Budget Primitif 2017 par Mme le Maire, le Conseil Municipal le vote excédentaire comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	240 382,31	240 382,31
INVESTISSEMENT	193 320,27	255 138,58

♦ VOTE DES 3 TAXES 2017

Mme le Maire expose au Conseil Municipal les modifications engendrées par la Fiscalité Professionnelle Unique Intercommunale.

En janvier 2017, suite à la fusion des 5 Communautés de Communes, les élus ont décidé d'adopter la FPU. Par conséquent la commune ne perçoit plus le produit de la fiscalité professionnelle. En contrepartie, la Communauté de Sarrebourg Moselle Sud lui verse une attribution de compensation.

Neutralité fiscale : la nouvelle Communauté de Communes doit voter des taux unifiés de taxes additionnelles sur les ménages. Par conséquent, la commune de Bébing doit baisser les taux de ses taxes pour compenser la hausse des taux des taxes intercommunales, afin que les habitants ne subissent aucune augmentation.

Pour 2016, les taux suivants ont donc été votés par les membres du Conseil Municipal :

Taxe d'Habitation : **12,73 %** (13,38 en 2016)

Taxe Foncière (bâti) : **6,39%** (6,66 en 2016)

Taxe Foncière (non bâti) : **28,40%** (30,50 en 2016).

Mme le Maire se tient à la disposition des habitants pour leur fournir toute explication concernant ces points.

♦ CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA C.C.S.M.S. POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REHABILITATION D'ECLAIRAGE PUBLIC ET D'ECONOMIE D'ENERGIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention, autorise le Maire à la signer et demande l'inscription des crédits au budget.

♦ AUGMENTATION DU TARIF ELECTRICITE POUR LA LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

Le tarif de l'électricité ayant augmenté, le Conseil Municipal décide de modifier à compter du 1^{er} avril 2017 le tarif électricité : 0,16€/kw (anciennement 0,13€/kw).

L'abonnement du compteur quant à lui passera à 5€.

♦ CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE RINTING

Après avoir étudié et comparé les devis de 3 entreprises consultées : COLAS, KARCHER et RAUSCHER, le Conseil Municipal décide d'accepter l'offre de prix de l'Entreprise COLAS, d'un montant de 36 831€ HT (44 197,20€ TTC).

DIVERS

• Elections

Les nouvelles cartes électorales vont vous être distribuées. Si des habitants souhaitent participer à la garde du scrutin lors des élections présidentielles (23 avril et 7 mai), ils seront accueillis avec plaisir. Il suffit de venir s'inscrire en mairie.